

RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX À CLUNY

Cahier des Clauses Techniques particulières

C.C.T.P.

Lot N° 07 : SOL COULÉ

Maître d'ouvrage : Commune de **CLUNY**

parc Abbatial

71250 CLUNY

Tel : 03 85 59 05 87

Architectes **REICHARDT FERREUX ARCHITECTES**

170 rue du Docteur Jean Michel

39000 LONS LE SAUNIER

Tel : 03 84 47 68 25 - fax: 03 84 24 17 32

Émail:reichardt.ferreux.chantier@wanadoo.fr

Bureaux d'études

STRUCTURE FLUIDES ÉLECTRICITÉ

ARCHIMEN

2 rue René Char

21000 DIJON

tel : 03 80 53 95 95 - fax 03 80 53 96 04

07	SOL COULÉ	p. 5
1	REVETEMENT DE SOL COULÉ	p. 5
1.1	Sol décoratif aspect béton ciré	p. 5

SOL COULÉ

GÉNÉRALITÉS

1. ÉTUDES ET ÉTENDUE DES TRAVAUX.

- Le présent document a pour objet de renseigner les Entrepreneurs sur le but recherché et sur la qualité des ouvrages.
- En conséquence les renseignements donnés dans les articles qui suivront ne pourront être considérés comme limitatifs.
- Les plans et schémas du Maître d'Oeuvre ne donnent que des principes de construction et ne pourront pas être considérés comme détails définitifs .
- L'entrepreneur soumettra avant exécution à l'architecte , les plans de calepinage des carreaux des revêtements de sols et murs

2. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- Les prix unitaires des revêtements doivent comprendre tous les travaux préparatoires tels qu'enduit de lissage, mortier de pose, sous-couches et autres nécessaires.
- Avant tout commencement de travaux, le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait du support, pour obtenir une surface débarrassée de tout ce qui pourrait nuire à la bonne adhérence .
- Le choix du type de produit à employer pour l' exécution des travaux : préparations es supports et couches de finitions sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu, des choix et finitions des architectes , des éventuelles conditions particulières du chantier et du classement UPEC du local considéré.

3. FOURNITURES ET MATÉRIAUX

- Les matériaux employés devront être de marque réputée , faire l'objet d'un avis technique favorable , présentés et agréés par l'architecte et compatibles entre eux.
- Dans tous les cas les couleurs et aspect de finition seront laissées au choix de l'architecte dans la gamme des fabricants sans restriction.
- L'entrepreneur devra réaliser tous les essais et présenter tous les échantillons demandés par l'architecte.

4. RÈGLES DE MISE EN OEUVRE

- Lors de la réalisation du sol , les finitions au droit des tuyauteries, robinets ou autres, devront être très soigneusement exécutées.
- Au droit des seuils et autres emplacements où le sol sera contigu à un autre type de sol, l'entrepreneur aura à fournir et à poser un arrêt métallique constitué par un profil aluminium pris dans la gamme SCHLÜTER ou équivalent.

FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRÉSENT LOT

- La réception des supports.
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des locaux pendant la durée des travaux et pendant les délais de protection.
- La protection des revêtements contre les chocs et les salissures.
- L'enlèvement de tous déchets, débris, emballages dus aux travaux du présent lot, y compris les couches de protection.

5. TOLÉRANCES

Les surfaces de revêtements devront être parfaitement planes.

- Une règle rectiligne de 2 mm ne devra pas accuser de flèche supérieure à :
 - 3 mm pour les revêtements de sols.

6. CARACTÉRISTIQUES DES REVÊTEMENTS FINIS

- Les revêtements finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, et homogène tant en teinte qu'en aspect, et sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers.
- Toutes les parties de revêtements accusant des défauts tels que bosses ou flashes supérieurs aux tolérances admises, etc., seront refusés, déposés et refaits par l'entrepreneur à ses frais.

7. NETTOYAGE ET PROTECTION DES SOLS FINIS

- Immédiatement après réalisation des sols, ils seront soigneusement protégé jusqu'à la réception.
- En fin de chantier et avant réception, l'Entrepreneur devra l'enlèvement des protections et nettoyage complet de ses ouvrages.

8. LIMITE DE PRESTATION.

- Le présent CCTP ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, ouvrages, détails ou dispositif, il reste entendu que seront compris dans le prix forfaitaire non seulement tous les ouvrages indiqués aux pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction.
- Respect des préconisations des fabricants
- Respect de l'ensemble des règles de l'art.

- Descriptif des Ouvrages -

07 SOL COULÉ

1 REVETEMENT DE SOL COULÉ

1.1 Sol décoratif aspect béton ciré

Sol décoratif aspect béton ciré de type "MAPEI ULTRATOP SYSTEM DECO " ou équivalent , comprenant :

- présentation d'échantillons de teinte
- préparation des supports : nettoyage , dépoussiérage,
- 1 couche de primaire époxy bi composant de type PRIMAIR MF + sable de silice lavé et séché QUARTZ 1.2 , balayage des excédents
- corps du revêtement réalisé par ragréage autolissant résistant à l'abrasion , ULTRATOP avec mélange des teintes pour obtenir un effet marbré et mise en oeuvre à la lisseuse
- finition par polissage et vernis protecteur
- et toutes sujétions de préparation des supports et d'exécution

Localisation :

Rez de chaussée : l'ensemble des locaux à l'exception du hall , de la coursive partiellement et des WC.

R+ et R+2 : l'ensemble des locaux à l'exception, de la coursive partiellement et des WC

L'entrepreneur
Le

Accepté le maître d'ouvrage
Le